Monsieur le Président de la république

Palais de l’Elysée

55, rue du Faubourg saint Honoré

75008 Paris

Monsieur le Président,

La France va-t-elle continuer à contribuer à l’impunité des crimes contre l’humanité ou œuvrer pour la justice ? Notre pays a mis en place des verrous tellement restrictifs en matière de compétence universelle pour les génocides, crimes contre l’humanité et crimes de guerre que les responsables étrangers de ces actes sont protégés en France contre toute procédure judiciaire.

Comme vous l’avez vous-même écrit à l’ACAT en 2012 « [La loi du 9 août 2010] *ne permet pas aux victimes des crimes internationaux les plus graves d’obtenir justice dans notre pays. […] Je veux, bien entendu, revenir sur ces restrictions. Je n’accepterai pas que la France soit terre d’impunité pour des criminels de guerre ou des auteurs de génocide.* »

Monsieur le Président, agissez !

Je vous prie d’agréer, Monsieur le Président, l’expression de ma haute considération.